

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2013

SIMPLIFICATION DES NORMES APPLICABLES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES - (N° 725)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Guy Geoffroy

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 7 substituer au mot :

« préfet »

les mots :

« représentant de l’État dans le département ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 8 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.